

ASSEMBLÉE NATIONALE12 juin 2006

CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS - (n° 3009)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
Mme Briot-----
ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 4 de cet article, après les mots :

« refuse l'inscription »,

insérer les mots :

« au tableau de l'ordre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de clarification rédactionnelle.